

Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre de la Défense sur « L'achat d'avions F-35 Lightning II ».

Kattrin Jadin (MR):

Dans votre présentation du budget de votre département en janvier 2012, vous écriviez que vous alliez développer "les lignes de force de la politique de remplacement à long terme des équipements majeurs"; le premier de ces équipements est le successeur du F-16, qui s'est illustré en Lybie et qui est encore présent en Afghanistan. Selon le calendrier communément admis, il nous reste une dizaine d'années avant d'accueillir un nouvel avion de combat pour notre Force aérienne. Je voudrais faire le point avec vous sur ce dossier important. En termes de missions, le F-16 est un avion multi-rôle: il peut effectuer des missions de chasse traditionnelle, mais aussi de bombardier tactique, de QRA (interception d'avion non-identifié au-dessus de l'espace aérien), et il sait larguer des bombes nucléaires tactiques. 1. Est-ce le cas de ses concurrents potentiels: le Gripen, le Rafale et l'Eurofighter? Si le choix est fait de poursuivre les missions actuelles, il faut acquérir le remplaçant du F-16, à savoir le F-35. Et cela quelle que soit la différence de prix entre les avions. 2. a) Ou envisagez-vous de modifier les missions de la Force aérienne afin de ne pas être prisonnier d'un choix unique d'avion? b) Est-ce que cette réflexion sur les missions est menée en parallèle avec celle sur l'acquisition d'appareils? 3. Un autre volet de ce dossier concerne la coopération avec des pays voisins, coopération en matière d'achats et de missions. S'il est vrai que les Pays-Bas se sont décidés très tôt en faveur du programme F-35, et qu'ils sont donc devenus partenaire (niveau 2) de la procédure de développement, ce n'est pas le cas pour la Norvège par exemple. Quel est votre point de vue à ce sujet? 4. Regrettez-vous, avec le recul, que la Belgique n'ait pas participé à ce programme comme les Pays-Bas, envisagez-vous un achat groupé, et si oui avec quel(s) pays, est-on prêt à envisager une couverture aérienne en coopération avec les Pays-Bas, coopération qui donne satisfaction sur le plan maritime mais qui pose une autre question: est-on prêt, en Belgique, à abandonner une part importante de notre souveraineté et de voir des avions hollandais assurer la sécurité de notre espace aérien? 5. D'après ce que l'on m'a rapporté, une décision totalement autonome ferait quasiment doubler du prix d'achat des F-35 par rapport aux Pays-Bas, selon certains chiffres disponibles, aux alentours de 60 millions d'euros pour les Pays-Bas et presque 115 millions d'euros pour nous. Ces chiffres sont-ils corrects? 6. a) Quelle marge de financement a-t-on après le paiement des A-400 M? b) Combien de F-35 peut-on acquérir avec cette somme? c) Comment négocier au mieux des compensations économiques ainsi que le maintien de l'excellence des sous-traitants et de notre industrie aéronautique?

Pieter De Crem, Ministre:

1. Suivant l'information "Open Source" dont la Défense dispose, tant le Rafale, l'Eurofighter que le Joint Strike Fighter peuvent être catalogués comme des avions multi-rôle. Il existe plusieurs possibilités pour répondre aux besoins capacitaires. Il est vrai qu'il y a une différence sur le plan technico-opérationnel entre ces avions. Ainsi il y a la différence de génération entre le Joint Strike Fighter qui est de la 5e génération et les autres plateformes qui sont d'une génération antérieure. 2. a) Suivant l'information "Open Source" sur les capacités techniques des différentes plates-formes, la Défense peut maintenir les missions actuelles. b) Le niveau d'ambition de la Défense découle des documents de politique de défense belges. Il est évident que, sur base d'une vision à long terme pour la Défense, une réflexion est réalisée pour la détermination d'une capacité de combat aérienne futur. 3. En ce qui concerne le maintien des capacités de combat aérien, nos partenaires privilégiés ont fait certains choix. Les Anglais, les Allemands, les Espagnols et les Italiens ont développé l'Eurofighter Typhoon, qui est déjà en service. La France a opté pour le développement du Rafale et en est le seul utilisateur euro-atlantique. Les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark se sont activement engagés dans le programme de développement permanent du F-35 JSF. 4. Sur base du succès du F-16 Multi National Fighter Program, une étroite collaboration entre les États-Unis, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark et le Portugal, établi en 1975 à l'issue de l'achat du F-16, mais aussi suite à l'expérience dans d'autres programmes majeurs, la Défense est convaincue que le projet du remplacement du F-16 ne pourra se réaliser que dans le cadre d'un partenariat collaboratif à long terme. Il va de soi que la Défense recherchera toutes les possibilités de collaboration tout en respectant le cadre légal des marchés publics. 5. Sur base d'un rapport de la "Algemene Rekenkamer" des Pays-Bas, publié en octobre 2012, le prix de production moyen d'un Joint Strike Fighter pour les Pays-Bas est de 68 millions d'euros. Le rapport fait aussi référence à un prix unitaire global tenant compte des autres éléments du programme tels que l'équipement de support, les simulateurs de vol, le soutien logistique, la formation, etc. de 87 millions d'euros. 6. a) Les F-16 des partenaires européens du MNFP sont conçus pour 8.000 heures de vol.

En se basant sur cette durée de vie et sur le profil d'utilisation actuel de la flotte belge, la Défense considère qu'un phasing out graduel des avions F-16 aura lieu à partir de 2023. Les paiements dans le cadre du projet A-400M sont planifiés jusqu'en 2020. Post 2020, les F-16 mais également d'autres systèmes majeurs devront être remplacés pour un montant total qui dépassera l'enveloppe actuelle du budget d'investissement de la Défense. Une réflexion globale sur le futur de la Défense devra donc mettre en évidence les choix à faire, les implications y associées et le budget qui sera nécessaire. b) Il est évident que la décision quant à l'appareil et à la quantité à acquérir et le budget nécessaire à cette fin est une décision qui se prendra sur base d'une étude approfondie de l'État-Major de la Défense. c) Il va de soi que le SPF Économie jouera un rôle important dans le cadre et de l'exploration des partenariats industriels intéressants à ce sujet.